

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2005

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/2

WFP/EB.A/2005/5-A/2

27 mai 2005

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique 2006-2009 (WFP/EB.A/2005/5-A);
- Rapport de synthèse sur les questions financières (WFP/EB.A/2005/6-A/1);
- Rapport du commissaire aux comptes sur la mise à jour du système mondial et réseau d'information du PAM (WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1);
- Suite donnée aux recommandations formulées par le commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2005/6-C/1);
- Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation (WFP/EB.A/2005/6-D/1);
- Situation actuelle du plan de gestion du PAM pour 2004–2005 (WFP/EB.A/2005/6-E/1).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1568

Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires

24 mai 2005

M. le Directeur exécutif,

Veillez trouver ci-joint le texte du rapport du Comité consultatif au sujet des rapports intitulés Plan stratégique 2006-2009 (WFP/EB.A/2005/5-A), Rapport du commissaire aux comptes sur la mise à jour du système mondial et réseau d'information du PAM (WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1), Suite donnée aux recommandations formulées par le commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2005/6-C/1), Rapport de synthèse sur les questions financières (WFP/EB.A/2005/6-A/1), Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation (WFP/EB.A/2005/6-D/1), et Situation actuelle du plan de gestion du PAM pour 2004–2005 (WFP/EB.A/2005/6-E/1).

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce rapport au Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Le Président
Vladimir V. Kuznetsov

M. James T. Morris
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Questions de politique générale, ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif s'est réuni avec les représentants du Directeur exécutif du PAM pour examiner les rapports ci-après qui doivent être soumis au Conseil d'administration à sa prochaine session annuelle:
 - pour approbation, le Plan stratégique 2006-2009 (WFP/EB.A/2005/5-A);
 - pour examen, deux rapports du Commissaire aux comptes sur la mise à niveau du système mondial et réseau d'information du PAM (WFP/EB.A/2005/5-B1/Rev.1) et sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2005/6-C/1);
 - pour information, le rapport de synthèse sur les questions financières (WFP/EB.A/2005/6-A/1), un rapport sur la situation actuelle du plan de gestion pour 2004-2005 (WFP/EB.A/2005/6-E/1) et le rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation (WFP/EB.A/2005/6-D/1).

Plan stratégique 2006-2009

2. Le Comité consultatif prend note des cinq domaines stratégiques sur lesquels les interventions du PAM seront centrées pour atteindre l'objectif essentiel, la réduction de la faim:
 - sauver des vies dans des situations de crise;
 - protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et renforcer la résistance aux chocs;
 - contribuer à l'amélioration de la nutrition et de l'état de santé des enfants, des mères et autres personnes vulnérables;
 - faciliter l'accès à l'éducation et réduire les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle;
 - renforcer les capacités nationales et régionales d'établir et de gérer des programmes d'aide alimentaire et de lutte contre la faim.
3. Le Plan stratégique couvre une période de quatre ans et est présenté tous les deux ans sous forme de plan à horizon mobile; le Plan approuvé pour 2004-2007 a été le premier à utiliser ce format. Le Plan stratégique est destiné à guider toutes les activités du PAM et sert de cadre à l'établissement du plan de gestion biennal. Outre les objectifs stratégiques fixés pour la prochaine période de quatre ans, le document établit les objectifs de gestion en vue de renforcer les capacités et l'efficacité, présente une évaluation des risques courus et des possibilités ouvertes à l'Organisation. Il fournit également une perspective à plus long terme dans un chapitre séparé relatif à l'orientation stratégique du PAM à l'horizon 2015, de façon à établir des liens entre le Plan stratégique de quatre ans et l'idée que se fait le PAM de sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'une analyse des caractéristiques, des capacités et des performances opérationnelles de l'Organisation qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.



4. Le Comité consultatif félicite le PAM de présenter une stratégie institutionnelle complète et transparente pour remplir son mandat et apporter sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à l'issue de nombreuses consultations avec le personnel et les partenaires, d'une analyse du contexte mondial et d'une évaluation claire de ses points forts et de ses points faibles. Le Comité note également avec plaisir que l'action se poursuit pour introduire la gestion axée sur les résultats et renforcer les comptes rendus de résultats par le biais du suivi et de l'évaluation.
5. Le Comité souligne qu'il est important de travailler en partenariat étroit et complémentaire avec les autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies pour éviter tout double emploi inutile dans l'action commune vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En examinant, en février 2005, le budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier 2005/2006, le Comité a également noté que le PAM intervient pour soutenir et étayer les efforts en faveur de la paix, par exemple dans le contexte de missions intégrées complexes en distribuant des vivres aux ex-combattants dans le cadre d'actions de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736), le Comité consultatif a affirmé qu'il est nécessaire que toutes les organisations participantes travaillent en étroite coordination à mobiliser des contributions volontaires en faveur des activités humanitaires. Compte tenu de ces observations, le Comité consultatif recommande que le projet de décision proposé au Conseil d'administration du PAM au sujet du Plan stratégique 2006-2009 (WFP/EB.A/2005/5-A) soit adapté pour indiquer que le PAM continuera de travailler en partenariat avec les autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
6. En ce qui concerne les mesures spécifiques relatives au personnel qui sont indiquées en liaison avec l'objectif de gestion 2, le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'instaurer une étroite coordination avec la CFPI dans ce domaine. Le Comité se félicite que le PAM ait décidé de se joindre au projet pilote commun de la CFPI de système de rémunération au mérite et attend avec intérêt qu'une analyse des résultats obtenus lui soit communiquée. En ce qui concerne le projet relatif aux agents nationaux présenté au paragraphe 63 qui vise à "harmoniser et normaliser le cadre contractuel, les rémunérations, les conditions d'emploi, les retraites et la couverture de l'assurance maladie...", le Comité met en garde contre l'application de modalités qui ne seraient pas strictement conformes au système commun de traitements, indemnités et autres conditions de service, lequel ne peut être approuvé que par l'Assemblée générale. Le Comité reprendra cette question lorsqu'il examinera les prochaines propositions de budget du PAM.

Rapports du Commissaire aux comptes

7. Le Comité consultatif a pris note des rapports du Commissaire aux comptes sur la mise à niveau du système mondial et réseau d'information du PAM (WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1) et la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2005/6-C/1).

